

Compte rendu de réunion

Comité consultatif des partis politiques

Assemblée générale annuelle, 20 juin 2022

Table des matières

Compte rendu de la réunion du Comité consultatif des partis politiques.....	3
Résumé de la réunion.....	3
Mot d’ouverture du directeur général des élections	3
Transformation numérique	5
Plan sur l’accessibilité d’Élections Canada.....	9
Le point sur la fonction de la politique régulatoire	10
Commissaire aux élections fédérales	11
Mot de la fin et calendrier des activités à venir.....	12
Annexes	14
Annexe A: Ordre du jour de la réunion	14
Annexe B: Participants à la réunion.....	15
Représentants du CCPP	15
Autres invités et présentateurs	15
Personnel d’Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci	15
Animateur de la réunion.....	15

Compte rendu de la réunion du Comité consultatif des partis politiques

Résumé de la réunion

Le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) s'est réuni le 20 juin 2022 pour sa première assemblée générale annuelle tenue en personne depuis le début de la pandémie de COVID-19.

La réunion visait à informer les membres du CCPP sur les activités menées par Élections Canada (EC) depuis la 44^e élection générale (EG) et à recueillir les commentaires et suggestions des membres sur les sujets présentés.

EC a traité de sa stratégie de transformation numérique et fait le point concernant son plan sur l'accessibilité et la fonction de la politique réglementaire. Les participants ont également fait la connaissance de la nouvelle commissaire aux élections fédérales.

Le présent compte rendu suit l'ordre du jour de la réunion, présenté à l'[annexe A](#). Une liste des participants figure à l'[annexe B](#).

Mot d'ouverture du directeur général des élections

Présentateur : Stéphane Perrault, directeur général des élections

Le directeur général des élections (DGE) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et souligne le décès de Michel Blondin, chef du Parti pour l'Indépendance du Québec et membre du CCPP.

M. Perrault renseigne ensuite le CCPP sur l'état d'avancement de la révision des limites des circonscriptions et fait remarquer que, dans le cadre de leur processus de redécoupage, sept commissions indépendantes sur dix sollicitent activement les commentaires du public sur les modifications proposées aux limites des circonscriptions.

Il attire l'attention sur le projet de loi C-14, qui vise à préserver l'attribution des sièges aux provinces qui sont actuellement surreprésentées, parmi lesquelles le Québec. Il précise que le projet de loi, après son adoption par la Chambre des communes, est maintenant à l'étude au Sénat. De ce fait, il pourrait y avoir des retards dans les travaux d'au moins une des commissions provinciales.

M. Perrault mentionne que son rapport, [Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite des 43^e et 44^e élections générales](#) (déposé en juin 2022) devrait être étudié en comité parlementaire à l'automne. Ce type d'étude est

ordinairement suivi d'une réponse du gouvernement, laquelle, dans le cas présent, pourrait donner lieu à des résultats de nature législative vers 2024.

M. Perrault présente la nouvelle commissaire aux élections fédérales, Caroline Simard, récemment nommée au terme d'un processus de sélection concurrentiel, transparent et rigoureux. Les détails de cette nomination sont précisés dans le [site Web d'EC](#).

M. Perrault explique ensuite les activités de préparation d'EC en vue de la prochaine élection en décrivant l'approche du « produit minimal viable plus deux » (PMV+2). Cette approche consiste à tenir une élection semblable à la précédente, en y ajoutant le vote sur campus ainsi que des services supplémentaires aux communautés éloignées, en particulier aux communautés autochtones. Relativement à ce dernier point, il renseigne le CCPP sur une nouvelle procédure d'examen des services électoraux aux Autochtones. S'étendant sur une longue période, cet examen analyserait comment EC consulte les communautés autochtones et travaille avec elles dans le cadre des services électoraux qu'il offre. Bien qu'il s'agisse d'un projet d'envergure, les priorités actuelles portent sur l'examen du vote par anticipation dans les communautés autochtones et l'offre de langues autochtones aux bureaux de vote.

Le DGE rappelle aux membres du CCPP que l'entente de soutien sans participation entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique propose la tenue de trois jours de scrutin ordinaire ainsi qu'un modèle « voter n'importe où dans la circonscription ». Il mentionne qu'EC étudie actuellement ces éléments et espère nouer le dialogue avec les membres du Parlement à leur sujet, car ils présentent certains défis opérationnels. Comme EC ne s'attend pas à une augmentation de son effectif, la mise en œuvre de chacun de ces éléments ferait appel à une forme ou une autre de technologie pour mieux gérer la liste électorale – bien que ce soit déjà une des priorités d'EC. L'utilisation de listes électroniques simplifierait et accélérerait les tâches aux bureaux de vote. M. Perrault fait observer par ailleurs que l'objectif d'offrir plus de possibilités de voter pourrait être atteint plus efficacement en augmentant le nombre de jours de vote par anticipation – plutôt qu'en ajoutant des jours à la toute fin du calendrier électoral – pour répondre à la demande croissante d'options de vote à l'avance. À cet égard, il mentionne la récente élection en Ontario, pour laquelle le nombre de jours de vote par anticipation a été augmenté.

M. Perrault conclut son allocution d'ouverture en rappelant aux partis l'échéance imminente des exigences d'enregistrement prévues à la *Loi électorale du Canada* (LEC), une démarche qui doit être faite tous les trois ans.

Le DGE passe ensuite aux questions des participants. Des participants trouvent intéressant le modèle souple de vote par anticipation qu'examine EC. Plusieurs membres du CCPP manifestent aussi leur soutien aux recommandations du DGE au Parlement, exprimant le souhait de participer aux audiences du comité portant sur ces recommandations. M. Perrault rappelle aux participants qu'il n'exerce pas de contrôle sur le comité; toutefois, il suggère aux partis intéressés de lui écrire une lettre, à la suite de quoi il informera le comité des éléments précis sur lesquels les participants souhaitent être entendus.

Un participant pose une question sur la possibilité d'augmenter la participation électorale des personnes vivant dans des établissements de soins de longue durée. M. Perrault répond que le rôle d'EC est de s'assurer d'avoir en place des options de vote accessibles, d'informer les électeurs et de lever les obstacles à la participation. Il est suggéré d'offrir une option technologique pour voter, afin d'accroître le taux de participation de ces électeurs. M. Perrault explique que, sous le régime législatif actuel, les possibilités pour EC de recourir à des technologies de vote sont limitées; toutefois, l'organisme se penche déjà sur une telle utilisation dans l'avenir.

Les participants discutent brièvement de l'obligation de [confirmation triennale des membres](#) et, plus précisément, de l'obligation qu'ont les partis d'établir qu'ils ont au moins 250 membres en règle. On demande au DGE comment les membres sont sélectionnés et retenus. Le DGE répond qu'il appartient à chaque parti de décider des modalités de l'appartenance au parti et que, par ailleurs, c'est le législateur qui a choisi le seuil de 250 membres pour reconnaître officiellement un parti.

Certains participants expriment des préoccupations concernant la collecte de bulletins de vote et l'influence extérieure exercée sur des électeurs atteints de démence. M. Perrault renseigne le CCPP sur les procédures et les mécanismes qu'EC a mis en place relativement à ces questions, tout en précisant qu'il y a eu peu de cas rapportés de telles situations, voire aucun cas. Ce mot d'ouverture prend fin avec une demande formulée par des membres du CCPP pour que soient clarifiées les règles sur les communications de tiers dans la LEC. Le DGE répond que l'un des objets de ses recommandations est précisément d'apporter ces éclaircissements.

Transformation numérique

Présentateurs : Denis Bazinet, directeur principal, Transformation numérique de l'entreprise; Serge Caron, sous-directeur général des élections (SDGE), Transformation numérique, et dirigeant principal de la sécurité; Anne Lawson, SDGE, championne des entités politiques; Sylvie Jacmain, directrice principale, Services de vote et développement

En guise d'introduction, M. Bazinet explique la vision qui préside à la stratégie de transformation numérique d'EC d'ici 2028. Il informe le CCPP que la stratégie devrait notamment avoir les effets suivants :

- Les services et les outils d'EC sont accessibles et répondent aux besoins des utilisateurs.
- Les processus et les systèmes d'EC sont souples et peuvent satisfaire aux exigences opérationnelles changeantes.
- EC a accès à des données fiables pour comprendre les besoins des Canadiens et prendre des décisions opérationnelles éclairées.
- EC est la source reconnue de renseignements sur le processus électoral fédéral des Canadiens.

M. Bazinet présente ensuite les priorités de l'organisme en matière de transformation :

- simplifier le processus de vote pour procurer une meilleure expérience de vote;
- faire en sorte que les directeurs du scrutin puissent servir les électeurs et les campagnes locales plus tôt et plus efficacement;
- moderniser et intégrer les systèmes de façon à améliorer l'efficacité et l'uniformité dans la prestation des services;
- élargir l'offre de services d'EC pour répondre aux attentes des Canadiens et des entités politiques à l'égard de canaux de services plus pratiques;
- améliorer et moderniser la façon dont EC recueille, gère et utilise les données.

On fait savoir au CCPP que les équipes de transformation numérique sont actuellement formées; elles procureront à l'organisme une plus grande souplesse pour poursuivre la transformation et tenir des élections simultanément. M. Bazinet explique qu'EC envisage des partenariats avec des experts de l'industrie pour stimuler la mise en œuvre des stratégies, lorsque c'est possible. Il ajoute que la démarche de réalisation des projets est centrée sur les utilisateurs, ce qui inclut les communautés d'utilisateurs dans la création et le développement des futurs services.

M. Bazinet informe les membres du CCPP des progrès réalisés depuis la 44^e EG, notamment les suivants :

- approbation de la stratégie de transformation numérique pour 2028;
- désignation des secteurs d'investissement au cours des deux prochaines années;
- lancement de projets essentiels;
- lancement du réseau des champions, pour définir et superviser la transformation;
- approbation officielle de la gouvernance de la transformation de l'entreprise;
- coup d'envoi de certaines activités de recherche et d'exploration.

On présente ensuite aux membres du CCPP une vision de la transformation des services aux entités politiques. Celle-ci englobe quatre objectifs majeurs :

1. Moderniser les services aux entités politiques pour en améliorer l'efficacité et l'intégration. Cet objectif inclut :
 - un service d'auto-enregistrement en ligne pour toutes les entités politiques;
 - un service de production en ligne des rapports financiers qui permet le téléversement de documents volumineux et qui est compatible avec l'ensemble des appareils;
 - la publication en ligne de contenu presque en temps réel;

- des caractéristiques de signature électronique rendant celle-ci facile à utiliser et fiable.
2. Améliorer le Centre de service aux entités politiques (CSEP) pour qu'il soit plus invitant et d'utilisation plus intuitive.
 3. Continuer d'élaborer des outils et des tableaux de bord d'observation de la LEC.
 4. Créer des répertoires de données distinctifs pour l'information appartenant aux entités politiques.

M^{me} Lawson, présentée comme la championne d'EC pour les entités politiques, invite les membres du CCPP à faire connaître les changements qu'ils aimeraient voir dans les services aux entités politiques. Répondant aux questions, elle rappelle aux participants que l'objet de cette initiative est d'améliorer l'efficacité et le caractère convivial des processus de l'organisme. Elle insiste aussi sur le fait que l'amélioration des divers systèmes en place prendra du temps.

Des participants disent craindre que la collecte de données entraîne des risques liés à leur utilisation. EC assure que la stratégie de transformation numérique vise le stockage et l'harmonisation sécuritaires des données recueillies plutôt que la collecte d'un plus grand nombre de données. Des membres demandent que les petits partis qui ont moins de fonds aient accès à des outils qui permettent le stockage sécuritaire de données. EC suggère aux partis de consulter à cette fin la section [Conseils à l'intention des partis politiques du Centre canadien pour la cybersécurité](#).

Les membres désirent en apprendre davantage sur la formule retenue pour les consultations et l'échéancier de ces changements. EC s'engage à tenir les membres du CCPP informés de la progression du dossier et à les faire participer aux tests d'utilisateurs, le cas échéant.

M^{me} Jacmain renseigne ensuite le CCPP sur la vision stratégique des services de vote, celle-ci étant liée à la transformation numérique. La vision poursuit trois objectifs principaux :

- l'accès des électeurs à des options de vote plus souples et plus accessibles;
- la prestation des services de vote à l'aide de ressources moindres, mais selon des processus plus efficaces;
- des opérations en région et des services de vote prévisibles ainsi que l'accès à des données en temps réel.

M^{me} Jacmain décrit sommairement de possibles initiatives pour réaliser cette vision, comme l'établissement d'un modèle « premier arrivé, premier servi » (aussi appelé « caissier de banque »), dans lequel les électeurs peuvent voter à n'importe quelle table dans un bureau de vote et des feuilles des numéros de séquence numériques sont mises à la disposition des candidats et des partis.

M^{me} Jacmain rappelle aux participants les paramètres essentiels à la concrétisation de cette vision, soulignant que les initiatives doivent pouvoir être autorisées dans le contexte législatif actuel et ne doivent pas perturber indûment les applications opérationnelles existantes. Certaines incidences de ces initiatives sont aussi abordées, notamment le fait que les sections de vote pourraient être plus étendues que dans le passé et être circonscrites selon les lieux de vote, ce qui pourrait se répercuter sur la communication des résultats de l'élection au niveau de la section de vote. Ces initiatives supposent qu'EC élabore et mette en place un mécanisme fiable et sécuritaire pour saisir, transmettre et communiquer les données des feuilles des numéros de séquence et dispose d'un plan d'urgence en cas de panne.

Après la présentation, en réponse à des questions des participants, EC précise que le but de la transformation numérique est d'améliorer et de simplifier les processus de l'organisme à l'avantage des électeurs et des partis politiques. Il indique qu'une des priorités est d'avoir une liste électorale numérique dans les bureaux de scrutin permettant de rayer numériquement les électeurs de la liste dès qu'ils ont voté. Cet outil améliorerait l'expérience des électeurs en permettant la mise en œuvre du modèle « premier arrivé, premier servi », de sorte que les électeurs n'auraient pas à attendre pour voter au bureau de vote qui leur est assigné dans le lieu de scrutin. Cette initiative rendrait aussi possible une variété d'autres améliorations à long terme des services. En réponse aux inquiétudes relatives à la communication électronique aux partis des noms des électeurs qui ont voté, M. Perrault rappelle que les noms sont déjà communiqués, comme la loi l'exige. Des participants demandent comment et à quel moment auront lieu les nouvelles consultations sur les divers aspects de la transformation numérique. EC explique que son personnel prépare actuellement la formule et l'échéancier des consultations. M. Bazinet précise que la transformation numérique ne sera probablement pas terminée en 2028.

En conclusion, les présentateurs résument les prochaines étapes de la stratégie de transformation numérique :

- informer les entités politiques au sujet des services et solliciter leurs commentaires sur les services auxquels EC devrait donner priorité;
- déterminer ce qui pourrait être disponible et mis en œuvre en 2024 et en 2025;
- veiller à fournir un compte rendu des progrès à la prochaine réunion du CCPP.

Plan sur l'accessibilité d'Élections Canada

Présentateurs : Susan Torosian, directrice exécutive, Affaires publiques et Éducation civique; Juan Melara-Pineda, analyste principal et chef d'équipe

M^{me} Torosian décrit d'abord le contexte dans lequel s'inscrit le plan sur l'accessibilité de l'organisme, expliquant qu'il a pour objet de veiller à ce qu'EC demeure en conformité avec la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA). Elle donne un aperçu des mesures qui sont prises pour reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles auxquels font face les employés d'EC et les membres du public dans leurs interactions avec l'organisme.

M^{me} Torosian expose les exigences de la LCA et leurs incidences sur l'organisme. Conformément à la LCA, EC est tenu de publier un plan sur l'accessibilité au plus tard le 31 décembre 2022. Le plan portera sur les obstacles relevés dans les domaines suivants :

- emploi;
- environnement bâti;
- technologies de l'information;
- communications;
- acquisition de biens et de services;
- conception de programmes et de services;
- transport.

La LCA, explique M^{me} Torosian, exige qu'EC consulte activement les personnes handicapées et procède à l'évaluation des progrès de l'organisme un an après la publication de son plan et chaque année par la suite. Elle souligne que le plan sera révisé trois ans après sa publication initiale et fera l'objet d'un examen constant pour éviter la création de nouveaux obstacles à l'accessibilité et trouver des solutions à long terme aux problèmes relevés.

M^{me} Torosian confirme qu'outre ces améliorations potentielles les recommandations présentées par le DGE au Parlement incluent les améliorations législatives suivantes en matière d'accessibilité, proposées par des intervenants représentant des électeurs handicapés :

- offrir aux électeurs la possibilité de marquer les bulletins de vote spéciaux du nom d'un parti politique ou du prénom et du nom d'un candidat;
- permettre une plus grande souplesse quant aux jours et aux heures du scrutin dans les établissements de soins de longue durée et supprimer l'obligation de présenter une preuve d'adresse pour les électeurs qui vivent et votent dans ces établissements;

- permettre aux électeurs de demander l'aide d'une personne de leur choix pour marquer leur bulletin de vote, pourvu que cette personne fasse la déclaration requise.

Au terme de la présentation, les membres du CCPP sont invités à poser des questions. Le CCPP demande combien d'électeurs et de candidats font partie des personnes handicapées au Canada. M. Melara-Pineda répond qu'EC ne dispose pas de cette information précise en ce qui a trait aux candidats, mais que 6,2 millions de Canadiens (environ une personne sur cinq) déclarent avoir un handicap.

Les membres du CCPP témoignent de leur soutien à l'initiative d'EC pour rendre les élections plus accessibles. En réponse aux commentaires sur la difficulté de communiquer avec les électeurs handicapés, EC fait remarquer qu'en 2019 la LEC a été modifiée par le projet de loi C-76 afin de fournir des ressources considérables pour aider les partis politiques à rendre leurs campagnes plus accessibles et pour apporter un soutien aux candidats handicapés en leur permettant de demander le remboursement de dépenses en matière d'accessibilité. EC cherche à en savoir plus et demande dans quels domaines les partis se heurtent à des obstacles en tentant de joindre des électeurs handicapés. Les participants recommandent la tenue d'autres consultations sur cette question, tout en attirant l'attention sur les coûts liés aux lieux, à l'interprétation et à la coordination.

Le point sur la fonction de la politique régulatoire

Présentatrice : Mélanie Rousseau, directrice adjointe, Intégrité, Politique régulatoire et Affaires parlementaires

M^{me} Rousseau communique au CCPP les informations à jour concernant le programme de la politique régulatoire, d'abord présenté aux membres du CCPP à la réunion de février 2022.

M^{me} Rousseau fait observer aux participants que le but ultime de ce programme est de préserver la confiance des Canadiens envers le système électoral. Elle explique que le rôle particulier du programme est d'exposer clairement et de manière concise comment EC interprète et applique la LEC en ce qui a trait aux deux éléments de première importance régis par cette loi : les opérations liées au vote et le financement politique. Pour ce faire, EC élabore des instruments qui reposent sur les principes énoncés dans la LEC et le [Cadre sur l'intégrité électorale](#).

M^{me} Rousseau précise en quoi les politiques régulières se distinguent des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation (ALI) : les ALI sont conçus pour faciliter l'observation de la LEC, alors que les politiques régulières sont conçues à des fins administratives. Elle énumère ensuite les six domaines essentiels qui entrent dans le champ d'application du Cadre sur l'intégrité électorale : l'accessibilité, la transparence, la fiabilité, l'équité, l'indépendance et la sécurité.

Le but du programme de politique régulatoire, explique-t-elle, est de veiller à la transparence des décisions et des activités de l'organisme, et de faire en sorte que les instruments régulatoires soutiennent précisément cet objectif, puisqu'ils permettent de documenter et de partager ce que fait EC ainsi que comment et pourquoi il le fait.

L'élaboration des instruments de politique régulatoire exigera une certaine consultation des intervenants. Pour qu'une telle consultation soit utile et constructive pour EC et les intervenants, les principes d'EC régissant les consultations doivent être respectés, en particulier la pertinence et l'équilibre, la transparence et la responsabilisation, l'écoute, le partage d'information et la participation au dialogue ou à la consultation.

M^{me} Rousseau mentionne que, au cours de l'élaboration des instruments de la politique, EC prévoit consulter le CCPP pour apprendre des expériences du processus électoral que vivent les partis politiques, afin de prendre des décisions éclairées relativement aux différents volets des politiques actuelles et futures. La formule et l'objet de ces consultations ainsi que le moment où elles se tiendront restent à déterminer.

En réponse à des questions des participants, EC clarifie que le Cadre sur l'intégrité électorale peut et doit servir d'outil de mesure des décisions, programmes et services d'EC ainsi que de structure de soutien à l'application de la LEC ou de toute modification proposée de celle-ci.

Commissaire aux élections fédérales

Présentateurs : Stéphane Perrault, directeur général des élections; Yves Côté, commissaire aux élections fédérales sortant; Caroline Simard, nouvelle commissaire aux élections fédérales

M. Perrault présente Yves Côté, commissaire aux élections fédérales (CEF) sortant, et le remercie pour ses années de service au sein de la fonction publique.

M. Côté profite de l'occasion pour partager ses réflexions et ses observations sur la période durant laquelle il a été commissaire. Il souligne les changements importants mis en œuvre pendant son mandat, notamment l'ajout de nouveaux outils, tels que les [sanctions administratives pécuniaires](#), dans le répertoire du CEF. Il se dit fier des réalisations menées à bien, tout en reconnaissant que des améliorations doivent encore être apportées dans certains secteurs.

M. Côté répond ensuite à des questions des participants. L'une d'elles porte sur le risque que des personnes votent deux fois. M. Côté déclare qu'il y a très peu de cas de personnes ayant voté deux fois ou de non-citoyens ayant voté. Il ajoute que dans la plupart de ces cas aucune intention criminelle n'a été constatée.

Les participants s'informent du délai de traitement et de règlement des plaintes présentées au CEF. M. Côté explique que son bureau examine encore des plaintes relatives à l'élection précédente et fait remarquer que certains cas sont rapportés des

années après une élection, de sorte qu'il est difficile d'établir des délais de traitement précis.

On lui demande comment un candidat ou un chef de parti peut se conformer à son obligation légale de rembourser sa dette quand il n'est pas en mesure de le faire. M. Côté répond que le CEF est tenu d'appliquer les dispositions de la loi. L'infraction dont il est question relève de celles pour lesquelles la diligence raisonnable peut être invoquée; il suffit que la personne concernée démontre qu'elle a exercé la diligence voulue pour tenter de rembourser sa dette.

Des membres demandent s'il y a eu des délibérations sur le rétablissement de la confiance des personnes qui ont été renvoyées des bureaux de scrutin en raison d'ordonnances de santé publique. Le commissaire mentionne qu'il n'y a pas de délibérations à ce sujet et indique qu'il ne peut commenter davantage, car des enquêtes sur cette question sont en cours.

Après la présentation de M. Côté, M^{me} Simard s'adresse au CCPP pour parler de son parcours et de l'approche qu'elle entend adopter à titre de commissaire. Le CCPP est informé que le mandat de M^{me} Simard débute le 15 août 2022 et que le sous-commissaire aux élections fédérales, Marc Chénier, continuera d'assumer son rôle pour appuyer la transition de la nouvelle commissaire et faciliter la continuité des activités. M. Chénier agira à titre de commissaire entre le moment du départ de M. Côté et celui de l'entrée en fonction de M^{me} Simard.

À la fin de la séance, M. Côté est chaudement applaudi par les membres du CCPP en signe de reconnaissance de ses années de service.

Mot de la fin et calendrier des activités à venir

Présentateurs : Stéphane Perrault, directeur général des élections; Susan Torosian, directrice exécutive, Affaires publiques et Éducation civique

M^{me} Torosian et M. Perrault prononcent le mot de la fin avant de présenter le calendrier des activités à venir d'EC.

M^{me} Torosian énonce les principales priorités de l'organisme :

- clôture de la 44^e EG;
- planification de la prochaine réunion du CCPP;
- fourniture d'information aux partis politiques sur les incidences de la LCA;
- création d'un système pour permettre aux électeurs ayant une déficience visuelle de voter de manière autonome;
- établissement des prochaines activités relatives aux politiques d'EC;

- mise en œuvre de la transformation numérique de l'organisme;
- attention particulière à porter à l'examen des services électoraux aux Autochtones.

M^{me} Torosian présente le calendrier des activités à venir, à la suite de quoi la séance est levée vers 15 h 30, le 20 juin 2022.

Après la réunion du CCPP, le Comité directeur sur les ALI siège environ 30 minutes. Une fois levée la séance de ce comité, l'[arbitre en matière de radiodiffusion](#) tient une réunion d'environ 45 minutes avec le CCPP.

Annexes

Annexe A: Ordre du jour de la réunion

20 juin 2022

8 h – 9 h	Petit-déjeuner dans la salle Chaudière A et inscription des participants
9 h – 9 h 15	Mot de bienvenue, logistique, questions d'ordre administratif, survol de l'ordre du jour
9 h 15 – 10 h 30	Allocution du Directeur général des élections
10 h 30 – 10 h 45	Pause
10 h 45 – 12 h 15	Transformation numérique
12 h 15 – 13 h 15	Dîner dans la salle Chaudière A
13 h 15 – 13 h 45	Plan d'accessibilité d'Élections Canada
13 h 45 – 14 h 30	Mise à jour sur la fonction de politique réglementaire
14 h 30 – 14 h 45	Pause
14 h 45 – 15 h 15	Commissaire aux élections fédérales
15 h 15 – 15 h 30	Mot de la fin et activités de consultation à venir
15 h 30 – 15 h 45	Ajournement de la réunion du CCPP et pause
15 h 45 – 16 h 15	Avis écrits, lignes directrices et notes d'interprétation
16 h 15 – 17 h	Arbitre en matière de radiodiffusion

Annexe B: Participants à la réunion

Représentants du CCPP

Nom	Parti politique
Stephen Best	Parti pour la protection des animaux du Canada
Khalid Rao	Parti Centriste du Canada
Jackie Leach	Parti conservateur du Canada
Trevor Bailey	Parti conservateur du Canada
David Darwin	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
Rod Taylor	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
Deepasha Gupta	Parti vert du Canada
John Arnold	Parti libéral du Canada
Coreen Corcoran	Parti Libertarien du Canada
John Akpata	Parti Marijuana
Anna Di Carlo	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
Christian Legeais	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
Jesse Calvert	Nouveau Parti démocratique
Richard Magnan	Parti Libre Canada
Michel Leclerc	Parti Libre Canada
Sébastien CoRhino	Parti Rhinocéros Party
Daniel Tyrie	Parti populaire du Canada
Travis Morris	Parti populaire du Canada

Autres invités et présentateurs

Nom	Organisation
Yves Côté	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Caroline Simard	Bureau du commissaire aux élections fédérales

Personnel d'Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci

Denis Bazinet; Pauline Bejjani; Jody Blimkie; Serge Caron; Chih Chang; Pierre Desjardins; Danielle Duquette; Edwidge Gedna; Cyntia Henley; Sylvie Jacmain; Geneviève Jetté; Paul Jorgenson; Tamara Kluge; George Langlois; Miriam Lapp; Manya Laroche-Reinhardt; Marie-Pier Larose; Anne Lawson; Sophie Martineau; Irini Mavroudis; Juan Melara-Pineda; Jennifer Mendez; Jeff Merrett; Maxime Messier; Joseph Péloquin-Hopfner; Stéphane Perrault; Mélanie Rousseau; Michel Roussel; Yannick St-Denis; Susan Torosian; Josée Villeneuve

Animateur de la réunion

Alain Rabeau, Groupe Intersol